

COMMUNIQUE DE PRESSE

N°03/10/CdC-RN/2026

Agenda Citoyen du CdC/RN pour la réforme du Code minier de la RDC : trois fois plus de recettes pour l'Etat avec quatre réformes structurelles complémentaires.

Le Cadre de Concertation sur les Ressources naturelles (CdC/RN), rend public son [Agenda Citoyen pour la Réforme du Code Minier de la République Démocratique du Congo](#), un outil d'engagement citoyen fondé sur une analyse scientifique rigoureuse et un benchmarking international de neuf juridictions minières pour contribuer au processus de réforme de la loi minière en RDC .

La République Démocratique du Congo recèle plus de **24 000 milliards USD** de richesses minières, constituant l'un des sous-sols les plus riches du monde en minéraux critiques (cobalt, coltan, cuivre, lithium, germanium). Pourtant, 92 % des minerais sont exportés à l'état brut, privant le pays de la valeur ajoutée de la transformation. Le Government Take, la part des recettes captée par l'État ne dépasse pas 38 à 45 %, bien en deçà du Botswana (55-60 %), de la Zambie (50-55 %) ou du Chili (45-52 %).

« **La RDC ne peut plus se permettre d'exporter sa pauvreté sous forme de minerais bruts. Nos ressources doivent financer notre développement, pas celui des autres.** »

L'Agenda Citoyen propose quatre axes de réforme complémentaires :

Autorité Unique de Revenu (AUR) : Fusion de toutes les régies financières et autres entités de perceptions au niveau national, provincial, local (ETD) à une seule entité fiscale semi autonome (AUR) et fusion du CAMI, CEEC, SAEMA, CTCPM, IGM, ...en un guichet unique d'administration minière, opérationnel d'ici 2028.

Transformation obligatoire : 35 % de transformation locale des minerais d'ici 2030, via des Zones Économiques Spéciales et la formation de 5 000 techniciens.

Régime fiscal progressif : Taux d'imposition indexé sur les cours mondiaux (30-50 %), super profit tax et windfall tax générant +200 millions USD par an.

Décentralisation et droits communautaires : Nouvelle clé de répartition des recettes (40-30-20-10), contribution communautaire portée à 0,5-1 % du chiffre d'affaires, et Consentement Libre, Préalable et Viable (CLPV) rendu obligatoire.

La modélisation économique réalisée par le CdC/RN projette un avenir économique transformateur, à l'horizon 2040 :

Recettes minières annuelles : de 3,2 à **8,7 milliards USD** (+172 %)

Government Take : de 38-45 % à **57-64 %**

Emplois directs créés : **120 000 nouveaux emplois**

Recouvrement de l'évasion fiscale : **1,2 milliard USD** sur cinq ans

Taux de transformation locale : de **8 % à 35 % en 2030**, puis 50 %

Le CdC/RN appelle le Gouvernement de la République et le Parlement à inscrire ces quatre réformes dans le programme législatif 2026, à commencer par l'adoption de la loi portant création de l'AUR avant la fin de l'année 2026.

Pour le CdC/RN
Dieudonné Kasonia,
Secrétaire Permanent
Contact : +243 813014336
Email : dieudonne.kasonia@cdcrn.org